

Artigueloutan

Bulletin municipal
Janvier 2013

N°10

Joyeuses Fêtes



Inauguration de la nouvelle Mairie
et du centre bourg
le 21 Septembre



Bonne et heureuse année

2013

Sommaire - Etat civil

Le mot du Maire

2

Sommaire

p.2 Sommaire - Etat civil - Le mot du Maire
p.3 Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes
p.4 Urbanisme - Taxe d'aménagement
p.5 Urbanisation - Acquisition
p.6 Social - Emplois d'avenir
p.7 Voirie - Eclairage public
p.8 Réforme des rythmes scolaires - Septembre 2013 ?
p.9 Retour sur images - Vie locale
p.10 Retour sur images - Vie locale
p.11 Numéros utiles - Infos pratiques
p.12 Agenda

Etat civil

Naissances :

Louis MAHENC, le 24 juillet
Aloïs PETIT, le 27 septembre
Kévin DANIEAU, le 13 octobre
Alexie DUPOUX - TINÉ, le 03 décembre
Jules Mercier, le 25 décembre

Mariages :

ROPERT Laurent et CASTERA Nathalie, le 28 juillet
DASSE Mickaël et LANUSSE Aurélie, le 28 juillet

Décès :

PEREZ - GARCIA Micaela, le 10 juin
BOURDALLÉ Jean-Marie, le 09 septembre
CARRAU Louis, le 25 septembre
FATTORETTI Laurence, le 03 octobre
NIBERON Anne-Marie, le 31 octobre
CAZENAVE Raymond, le 21 novembre

Les réunions du Conseil :

Le 29 août, le 29 octobre, le 16 novembre,
le 27 novembre, le 12 décembre.



Bonne et heureuse année
2013

* méthanisation :

vous trouverez des explications détaillées sur le site de la Chambre d'Agriculture : www.chambres-agriculture.fr rubrique énergies et climat.

Le mot du Maire

2012 n'est pas terminé que déjà nous sommes plongés dans l'après, 2013 en premier lieu, une année dont les contours sont déjà bien dessinés pour l'équipe municipale.

En effet, si nous avons pensé un court instant être moins «sur le pont» en 2013, l'actualité se charge de nous rappeler de ne pas nous endormir !

La première de nos tâches sera de mettre en place la réforme des rythmes scolaires avec en ligne de mire l'ambition de répondre du mieux possible aux objectifs fixés par la loi. Avec l'appui du centre de loisirs, des associations communales, nous devrions parvenir à nous organiser pour la rentrée de septembre 2013.

Notre municipalité s'attache depuis de nombreuses années à assurer à nos enfants le meilleur service éducatif possible, bien aidée en cela par les enseignants et l'association des parents d'élèves. Du personnel municipal, des bâtiments en état, des crédits pour l'achat de fournitures, des aides financières pour les sorties éducatives, si l'école constitue notre premier poste de dépenses de fonctionnement, elle est aussi l'image de la commune et un investissement pour l'avenir de nos enfants.

L'aménagement du quartier du stade sera aussi au cœur de nos préoccupations en 2013 ; ce projet de construction de logements et de commerces de proximité a pris du retard pour des raisons de faisabilité technique et nous sommes encore dans l'incertitude quant à sa réalisation effective.

Dans une vision optimiste, pour un début de construction en fin d'année, il nous appartiendra de finaliser auparavant notre projet commercial, notamment l'installation d'un bar-braserie .

Il y a aussi les projets que l'on n'attendait pas vraiment et qui nous amènent à réfléchir, qu'il faudra pouvoir s'approprier : c'est le cas avec le projet d'implantation d'une usine de méthanisation* porté par l'entreprise ENERIA, associée à COVABIO. De même envisage que l'usine de Montaner, ce projet mérite que nous prenions le temps nécessaire pour en évaluer les avantages et les inconvénients. C'est la démarche que nous allons mener en 2013 en partenariat avec les agriculteurs de notre commune et des communes voisines, préalable à une consultation de l'ensemble des habitants.

Je ne finirai pas l'année en vous infligeant le détail de mes soucis de maire, à l'instar de certains ...

Je vous adresse les meilleurs vœux du Conseil Municipal pour 2013, que l'année soit belle pour vous, pour nous tous, placée sous le signe de l'amitié et de la solidarité.

Michèle Laban-Winograd

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes

Le frelon asiatique

Frelon asiatique, *Vespa Velutina* ou frelon à pattes jaunes



Ce frelon d'origine Asiatique est présent dans le Sud Ouest de la France.

Cet insecte long de 20 à 30 mm est identifiable à son thorax entièrement brun noir velouté et à son segment jaune orangé sur l'abdomen. Ses pattes brunes sont jaunes à l'extrémité, sa tête est noire avec une face jaune orangé. Cette espèce exotique est impossible à confondre avec celle du frelon vivant en France.

Caractéristiques : La colonisation de cette espèce qui s'acclimate très bien à notre région suscite quelques inquiétudes et nécessite des précautions :

- pour l'ensemble de la population ses piqûres ont la particularité d'être très douloureuses et peuvent engendrer des risques d'allergies.
- à l'égard des abeilles domestiques il constitue un redoutable prédateur qui s'attaque aux ouvrières des ruches chargées de pollen pour les tuer en leur coupant la tête avec ses puissantes mandibules. Ces dernières servent de nourriture aux larves. Une dizaine de frelons suffisent à condamner une ruche en très peu de temps.

Recommandations

Aujourd'hui, si l'éradication des nids est préconisée, de telles campagnes de destruction mal contrôlées peuvent avoir un impact considérable sur la biodiversité des espèces.



Il vous est conseillé de signaler des nids repérés sur votre propriété auprès de la mairie qui transmettra ces éléments à la préfecture pour cartographier l'expansion.

Afin de limiter la propagation de ce frelon, différents moyens sont proposés : des pièges qui permettent de capturer au printemps les reines fondatrices de colonies, pièges que vous pouvez confectionner vous même ou vous procurer auprès de l'ADAPEI à Idron.

Ces pièges sélectifs sont utilisés afin de préserver la biodiversité.

Concernant les nids, leur destruction avant septembre supprime le risque de multiplication pour l'année suivante. C'est en automne que les jeunes reines avec les mâles quittent les nids. Une fois les reines fécondées, elles seront les seules à hiberner dans un endroit abrité, les mâles vont mourir. La totalité de la colonie meurt peu à peu. Le nid ne sera pas réutilisé l'année suivante.

Au printemps, les fondatrices ébauchent un nouveau nid, pondent quelques œufs et alimentent les premières larves pour que la colonie se développe.



Pour la destruction des nids, il est possible de faire appel à des spécialistes désinsectiseurs formés et habilités à ce type d'intervention et dont la liste figure sur le site de la préfecture, rubrique Actualité, les risques et vous, le frelon asiatique.

De même, une personne bénévole, (formée par le groupement de Défense Apicole des Pyrénées Atlantiques pour l'utilisation du matériel et le respect des règles de sécurité en matière de destruction avec perches des nids de frelons), peut intervenir sur votre commune à la demande et avec l'accord du propriétaire des lieux, pour ce contact, s'adresser à la mairie.

Nous vous rappelons que toute personne est responsable du nid de frelon qui se trouve sur sa propriété.

Ce geste écologique, une autre façon de préserver l'éco-système, de soutenir les apiculteurs et l'ensemble des citoyens !

Pour en savoir plus

www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
www.gironde.fr

1 Piégeage des fondatrices 2012
 Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherche un endroit pour construire un nid

2 Recherche de nids primaires
 Le jeune nid est au départ sperique avec une ouverture unique en dessous. La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières

3 Recherche de nids secondaires
 La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.

4 La chasse aux fondatrices 2013
 Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebord de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid d'hiver est abandonné.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Phase 1										
		Phase 2									
						Phase 3					
									Phase 2		

Urbanisme, de nouvelles règles en vigueur

Plusieurs mesures importantes, réformant le code de l'Urbanisme, sont entrées en vigueur depuis le début de l'année. Voici les principales modifications portant sur les autorisations de construire :

- **la réforme de la fiscalité de l'urbanisme :** Depuis le 1er mars, la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la taxe départementale pour le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE) n'existent plus. Elles ont été remplacées par la **Taxe d'Aménagement (TA)** dont une part est communale et l'autre part départementale.

Il s'agit surtout d'une simplification des modes de taxation et un élargissement de la base taxable. Une valeur unique est fixée par m² (693€), un abattement unique de plein droit de 50% sur la valeur bénéfice aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers m² ainsi qu'aux constructions à usage industriel ou artisanal, entrepôts ou hangars.

Les aires de stationnement, les garages des maisons, les piscines sont éligibles à la TA.

- **La SHON est remplacée par la surface de plancher :** les notions de surface hors d'œuvre nette (SHON) et surface hors d'œuvre brute (SHOB) ont été supprimées et remplacées par les notions de surface de plancher et d'emprise au sol. Contrairement à la SHON, la surface de plancher ne prend pas en compte l'épaisseur des murs dans le calcul des surfaces, permettant ainsi de ne pas pénaliser les constructions isolées conformément aux règles issues du Grenelle de l'environnement. Le gain de surface lié au mode de calcul, variable en fonction de la taille de la maison, est d'environ 10 à 20 m².

- **Un dépôt d'une déclaration préalable jusqu'à 40 m² d'extension :** depuis le 1er janvier, il est possible de déposer une simple déclaration préalable pour la réalisation d'une extension de sa maison à concurrence de 40 m² de surface de plancher, si, toutefois, cette extension cumulée à la surface existante ne dépasse pas 170 m².



Bon à savoir

Tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013, portant sur la construction d'un bâtiment à usage d'habitation devront comporter une attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012

Par délibération du 27 novembre 2012, le conseil municipal a revu le taux de la taxe d'aménagement et prévu des modulations en fonction des secteurs de la commune ainsi que des exonérations facultatives :

- le taux de la TA est porté à 5% sur le territoire communal

- ce taux est ramené à 3% pour les secteurs de la Rue du Ruisseau et du Chemin du Partet qui sont déjà redevables de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux)

- ce taux est porté à 8% pour les zones 1AU du plan local d'urbanisme, Route de Nousty, Impasse des Mattots, Rue de la Vallée de l'Ousse, en raison des équipements qui devront être réalisés pour assurer l'urbanisation de ces secteurs (extension ou renforcement électrique, assainissement, éclairage public, voirie et aménagements de sécurité)

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un taux de TVA réduite (5,5%) réalisés dans le cadre de la politique sociale ainsi que les locaux destinés à du commerce de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² sont exonérés totalement de TA.

- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale, financés par un prêt à taux zéro renforcé, bénéficieront (en plus de l'exonération de droit des 100 premiers m²), d'une exonération de 30% pour leur surface au delà des 100 premiers m².

- Les locaux à usage industriel et leur annexe seront exonérés partiellement pour 50% de leur surface.

Assainissement

Le syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse a été conduit à revoir les modalités de financement de l'assainissement collectif, en application de la loi du 14 mars 2012.

La participation au raccordement à l'égoût (PRE) a été remplacé par la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :

- un forfait de 1200€ par logement sera appliqué, complété par une part proportionnelle à la surface de plancher de l'opération, hors garage : ainsi pour une maison de 120 m², la PFAC s'élèvera à 3000€.



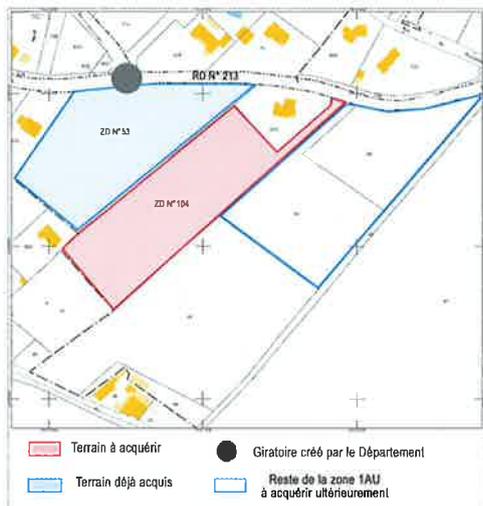
L'urbanisation de la commune

Son rythme, son volume et sa maîtrise restent au cœur des préoccupations des élus communaux. En cette fin d'année 2012, le bilan des autorisations de construire démontre un ralentissement net des constructions :

3 maisons individuelles ont été construites et 2 permis d'aménager sont en cours d'instruction :

le lotissement du Verger, rue de la Licorne, proposera 7 lots à bâtir et le lotissement des Adaguès, rue de la Vallée de l'Ousse, proposera 5 lots.

La commune et la communauté d'agglomération poursuivent leur politique de constitution de réserves foncières : la communauté pourrait ainsi acquérir, en 2013, un terrain Route de Nousty situé en zone 1AU du plan local d'urbanisme ; ce terrain, appartenant à Mr et Mme Capdevielle, viendrait compléter l'acquisition du terrain de Mr et Mme Junqua, réalisée en 2011. Ces réserves foncières permettent de différer l'urbanisation de ce secteur et d'envisager un projet global d'une envergure et d'un intérêt autres qu'un simple lotissement.



Dans le même esprit, la commune va réaliser cette fin d'année l'acquisition d'une parcelle de terrain au centre du bourg ainsi que d'une propriété bâtie, appartenant à Mr et Mme Bastanès-Hort. Dans le prolongement des actions réalisées en 2011 avec l'acquisition de 7904 m², nous avons eu l'opportunité d'acquérir les 2330 m² restants, propriété de Mr et Mme Bastanès-Hort. Après estimation de France Domaines, un accord au prix de 31000€ a été conclu. La commune sera donc propriétaire de la totalité de la parcelle située au cœur du bourg.



De plus, les propriétaires nous ont informé de leur volonté de vendre la maison d'habitation accolée à l'ancienne mairie et ont sollicité une offre par la commune.



Après réflexion, le conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de ce bien ; en effet compte tenu de la situation de ce bâti, de sa proximité avec les salles de réunion, en prise directe avec les nuisances liées au bruit et à la fréquentation de nos salles, le conseil municipal a jugé nécessaire d'écarter le risque de l'installation d'un particulier et permettre plutôt l'extension future de nos équipements publics grâce à cet achat.



Après estimation des Domaines, la commune et les propriétaires ont conclu cette vente au prix de 100 000€. La commune va solliciter un portage foncier par l'EPFL afin de financer cet investissement .

Terrain Quartier du stade

Notre projet d'aménagement prend du retard. Après la présentation de notre projet d'aménagement d'une zone d'habitat, de commerces et services lors d'une réunion publique en juin 2012, les études de faisabilité menées à partir de la rentrée en septembre ont retardé notre projet.

En effet, suite au relevé topographique du terrain et à l'étude d'infiltration des eaux pluviales, des difficultés de réalisation ont été mises en évidence : nécessité de surélever les constructions et de prévoir un bassin de rétention des eaux pluviales très conséquent. La faisabilité financière de l'opération est remise en cause, l'estimation du surcoût foncier lié aux contraintes du terrain reste à déterminer précisément. La Béarnaise Habitat et l'architecte, Mr Pichot, revoient donc notre projet initial. Nous espérons concrétiser ce projet dans des conditions acceptables pour tous les partenaires et pour la commune dès ce début d'année 2013 .

Social

Emplois d'avenir

LE CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Dans le cadre de la semaine bleue, la mairie d'Artigueloutan et le CLIC de Pau ont organisé 2 animations qui ont remporté un franc succès.

- Le 17 octobre, une assistance attentive a bénéficié de la conférence Chèque Emploi Service Universel, séance animée par le Relais Particuliers Emploi de la Fédération des Particuliers Employeurs.

- Le 18 octobre, un atelier cuisine encadré par un professeur en pâtisserie, a réuni une douzaine de personnes qui ont réalisé un café-thé gourmand accompagné de leurs mignardises dont un superbe « russe ». Les participantes de cet atelier se réunissent désormais régulièrement pour échanger leurs recettes, les réaliser et les déguster ensemble : bientôt une Masterchef à Artigueloutan ?



Un emploi pérennisé à l'école

Après 2 années en contrat précaire, aidé par l'Etat, Nadège Cazenave est embauchée définitivement en qualité d'adjointe d'animation à temps partiel, affectée à l'école et au restaurant scolaire.

Les besoins à l'école, la qualité du travail et le sérieux de Nadège Cazenave ont conduit le conseil municipal à pérenniser ce poste à compter de la rentrée de septembre 2012.

Depuis le mois d'octobre, Mme Cazenave bénéficie d'une formation au "CAP Petite Enfance" qui lui permettra d'évoluer dans son métier.

La création d'un emploi au sein d'une commune aux ressources limitées est toujours une décision difficile car elle impacte durablement les finances. c'est un choix politique et social pour une municipalité qui s'attache à remplir du mieux possible les missions qui lui sont confiées. Avec 5 emplois à temps complet, 3 emplois à temps partiel et un emploi précaire (20 h en CAE), nous sommes en deçà des ratios communément admis et nous pouvons remercier tous nos employés de leur dévouement et leur engagement dans leur travail, pour la commune.



Les emplois d'avenir

Une nouvelle opportunité est offerte par l'Etat afin de favoriser l'emploi des jeunes et leur formation.

Une réunion d'information a été organisée à Artigueloutan, le 10 décembre, par notre députée, Nathalie Chabanne.



Les bénéficiaires de ces nouveaux contrats sont les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés) qui n'ont pas de diplôme ou ont un niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.

Les employeurs seront prioritairement les collectivités locales, les associations, les établissements publics en capacité d'offrir un encadrement et des perspectives de formation.

L'aide de l'Etat atteindra 75% du salaire brut pendant 3 années.

La différence essentielle entre ce nouveau contrat et les précédents, dont, à Artigueloutan, nous avons usé (sans abuser), réside dans l'obligation de formation et l'accompagnement mis en place dans la collectivité qui doivent être approuvés par la Mission Locale ou Pôle Emploi.

Dans la perspective de la modification des rythmes scolaires, l'embauche d'un jeune en contrat d'avenir pourra s'avérer nécessaire.

C'est une opportunité que nous allons étudier avec l'ambition de participer à l'effort collectif de lutte contre le chômage des jeunes.

Crèche intercommunale d'Idron

Le projet qui paraissait très bien engagé pour démarrer dès 2013 semble aujourd'hui compromis.

En effet au stade des études de faisabilité de nombreux problèmes ont été soulevés, en rapport avec le terrain mis à disposition par la commune d'Idron.

En conséquence, provisoirement le projet est au point mort. Les communes de Lée, Ousse, Sendets et Artigueloutan se sont mis en rapport direct avec la mutualité 64 pour envisager un projet plus modeste.



Voirie

Le programme voirie 2012 a été réalisé par l'entreprise Lapédagne.

Cette année, compte tenu des travaux au centre bourg, ce programme était plutôt léger, à hauteur de 26 000€ ht.

Il comprenait, la réfection totale de la voirie du Clos Mounyoye et des emplois partiels (non réalisés à ce jour) sur la Rue Henri IV, le Chemin Lapeyrade, la Rue de l'Egalité, la Côte du Canal, la Rue des Pêcheurs, la Rue de l'Ecole, l'impasse Bistarrou.

Le conseil Général a effectué la réfection du chemin dit de SOUM, liaison entre le RD 215 et la Rue de la Licorne, travaux financés sur les crédits déconcentrés du Conseiller Général, Jean- François Maison.



ABRI BUS

En accord avec Idélis et le Syndicat mixte des transports urbains, un abri bus sera prochainement installé Rue de la Vallée de l'Ousse.

Grâce à l'accord du propriétaire, Mr Didier Courrèges, la commune va acquérir quelques mètres carrés de terrain permettant cet aménagement qui sera réalisé en début d'année, après bornage et acte administratif.

La sécurité des enfants usagers du transport scolaire sera ainsi améliorée. Cet arrêt, cependant, ne répondra pas aux normes d'accessibilité.

En ce qui concerne, les 2 autres points d'arrêt, identifiés comme prioritaires (centre bourg et Rue du Ruisseau), les décisions ne sont pas prises. En effet, les contraintes liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, avec construction d'un quai, l'installation obligatoire de toilettes au terminus induisent de prévoir un espace vraiment très conséquent. Plusieurs points d'arrêt sont actuellement en cours d'étude,

à proximité du stade et Route de Nousty.

La toute récente acquisition du terrain Bastanès-Hort nous permettra peut être d'envisager un emplacement du terminus au centre bourg.



Le rond-point Route de Nousty

Comment renforcer l'efficacité de ce rond-point afin d'assurer la sécurité des usagers ?

Cette question a fait l'objet de nombreuses rencontres entre la municipalité, Jean-François Maison et les services technique du Conseil Général après une réunion de concertation avec les riverains.



La pose de quilles au centre de l'aménagement afin d'empêcher le franchissement vient d'être réalisée.

Le renforcement de la signalisation au sol sera effectuée en début d'année tout au long de la Route de Nousty, un miroir, destiné à améliorer la visibilité de l'Impasse des Sources, sera prochainement installé par la commune.

Nous espérons que, grâce à ces dispositions, cet aménagement remplira pleinement son rôle.

Nous rappellerons néanmoins que la sécurité dépend surtout de nos comportements...



Eclairage public

Dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public au centre du bourg, le syndicat départemental d'énergie propose de reprendre l'étude de l'enfouissement du réseau au centre du bourg, rue de la mairie.

Déjà évoqué en 2009, ce projet avait été repoussé au profit d'autres priorités. Un crédit de 70 000€ serait alloué par le syndicat dans la possibilité d'une réalisation 2013-2014.



Dans la perspective d'une optimisation de l'éclairage et la volonté d'économiser de l'énergie, nous avons réalisé un inventaire des points lumineux.



Ce travail servira de base à une étude plus approfondie qui sera menée dans toutes les communes de l'agglomération en 2013.



D'ores et déjà, les installations les plus récentes qui disposent d'horloges sont maintenant automatiquement coupées durant la nuit, de 23h à 6h :

Chemin du Partet, Rue du Ruisseau du n° 28 au RD 213, le lotissement du Ruisseau et l'Impasse des Sources.

Réforme des rythmes scolaires

Septembre 2013 ?

Réforme des rythmes scolaires

Vers une mise en œuvre en septembre 2013 ?

Avec 144 jours théoriques (4 jours pendant 36 semaines), la France se distingue par l'année scolaire la plus courte de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (184 jours en moyenne et 5 jours par semaine) et, paradoxalement, l'un des plus grands nombres d'heures de classe (864 heures contre 774 heures en moyenne).

Le projet de réforme

Il fait suite à une recommandation du comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires réuni par Luc Chatel.

Dans son rapport remis le 10 juillet 2011, le comité préconise 9 demi-journées de cours par semaine avec un "bouclier scolaire" d'un maximum de 23 heures d'enseignement hebdomadaire pour l'école élémentaire et une pause méridienne d'au minimum une heure et demie.

Le projet de réforme vise à réduire la durée des journées pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles par une meilleure répartition des heures dédiées à l'apprentissage des savoirs en ajoutant une demi-journée supplémentaire, le mercredi matin.

Les journées seraient allégées d'une heure d'enseignement, le temps dégagé étant destiné à la prise en charge par les enseignants de l'aide individualisée (1h30/semaine) et par les communes de la pratique d'activités culturelles et/ou sportives (3h/semaine).

Les enjeux pour les communes

Si le respect du rythme de l'enfant par une meilleure répartition des enseignements sur la semaine semble faire largement consensus, le passage à la semaine de quatre jours et demi ainsi que la diminution du volume d'heures d'enseignement quotidien n'est pas sans conséquence sur l'organisation de la prise en charge des élèves dans le nouveau dispositif, la gestion des équipes et les finances communales.

• L'introduction d'une neuvième demi-journée de classe entraîne le bouleversement de l'équilibre économique des activités extrascolaires. Les centres de loisirs prennent généralement en charge les élèves le mercredi toute la journée.

Si la matinée est consacrée à l'enseignement, une nouvelle organisation devra être mise en place, pouvant fragiliser le fonctionnement de certaines structures.

• concernant l'aide personnalisée, elle continue à être assurée par les enseignants. Cependant, tous les élèves ne seront pas concernés par cette aide destinée aux plus fragiles d'entre eux.

Le rapport sur la refondation de l'école préconisant les devoirs faits à l'intérieur de l'établissement scolaire, le personnel communal ou associatif sera-t-il mobilisé sur une aide aux devoirs (le problème de la formation des personnels peut ici être soulevé)?

• L'impact sur la gestion des personnels municipaux est réel. Une demi-journée supplémentaire de classe entraîne un surplus d'entretien des locaux et une présence du personnel supplémentaire. Des recrutements de personnels compétents sont à prévoir.

• Il est probable également que la cantine scolaire doive fonctionner le mercredi midi pour permettre la restauration des élèves, ce qui impliquerait la présence des personnels en charge de la restauration collective, induisant une augmentation de 20% du temps de travail hebdomadaire en cuisine.

• Concernant les activités culturelles et sportives préconisées dans le rapport, elles nécessitent des personnels compétents pour les proposer mais aussi les infrastructures nécessaires à leur réalisation.

• Les inégalités entre les communes pourraient s'aggraver du fait de l'impossibilité pour certaines d'entre elles de mettre en place des activités sportives et culturelles, le temps dévolu à ces activités étant alors réduit à un simple service de garderie.

Incidences financières

• L'Etat mettra en place un fonds d'aide pour les communes qui mettront en place la réforme dès 2013 à hauteur de 250 millions d'euros, ce fonds sera-t-il reconduit en 2014 pour les autres communes ? Le Premier Ministre vient d'annoncer l'octroi de 50€ par enfant, 90€ par enfant pour les communes les plus "fragiles", si celles-ci venaient à mettre en place la réforme dès 2013.

• L'augmentation du budget de fonctionnement liée à la réforme, évalué à 150€ par enfant, impactera considérablement la capacité d'investissement des communes.

• L'augmentation budgétaire qui sera effective pour les communes à partir de la mise en place de la réforme sera-t-elle compensée par la suite, ou sera-t-elle équilibrée par une hausse de la fiscalité locale ? Les marges de manoeuvre n'étant pas similaires en fonction de la taille des communes, quelle répartition financière est envisagée entre l'Etat et les collectivités?

De très nombreuses questions restent encore en suspens. Une concertation entre la collectivité, les parents d'élèves et les partenaires intervenant sur les domaines scolaire et extrascolaire semble incontournable pour mettre en place un dispositif cohérent.

C'est ce que nous allons nous attacher à réaliser dès la rentrée de janvier afin d'organiser la mise en place de cette réforme dès la rentrée scolaire de 2013.



Retour sur images

Vie locale



le 8 septembre : l'accueil du troupeau de la Transhumance à Artigueloutan : une journée placée sous le signe de la convivialité avec, en prime cette année, la participation du chœur « ARDALH »



le 13 septembre : toujours dans la tradition vivante, la conférence de Pierre Salles, sur la toponymie béarnaise



le spectacle des « Tchoupinous » préparé et réalisé par les assistantes maternelles de la commune pour le plaisir des enfants et de leurs parents .



le 15 septembre : « au cœur de nos fermes », les agriculteurs de la commune vous ont ouvert leurs portes avant de partager le repas préparé avec leurs produits. La vache communautaire aurait elle trouvé sa place définitive à Artigueloutan ?



le 13 octobre : inauguration du tennis : un plaisir partagé avec toutes les associations communales



le 20 octobre : repas et spectacle indonésien proposé et organisé par l'association "HATI" : un vrai dépaysement , pour les yeux et ...dans les assiettes



l'inauguration de la Mairie le 21 septembre, un moment de notre vie communale réussi grâce à votre présence aux côtés du conseil municipal



Retour sur images

Vie locale



L'AMAP d'Artigueloutan s'enrichit de nouveaux produits, fromage de brebis et poulets et avec 12 producteurs locaux pour 60 familles adhérentes, l'association conforte ses objectifs. Hélène Augustyn a pris la responsabilité de l'organisation à la suite d'Anne-Marie Jaureguiberri, fondatrice de l'Amap en 2008



Grâce à la mobilisation des associations et la générosité des habitants lors du 26^{ème} Téléthon, la somme de 860 € a pu être reversée à l'AFM. Merci à tous
Plus globalement, les 7 communes du secteur Pau-Est, Andoins, Artigueloutan, Idron, Lée, Nousty, Ousse et Sendets ont totalisé la somme de 8849,34 €



le groupe initiation au béarnais, un apprentissage de notre belle langue dans la bonne humeur



les élèves de l'école à la cérémonie du 11 novembre



le 14 décembre : le traditionnel Marché de Noël préparé par l'association des parents d'élèves



Numéros utiles

Infos pratiques

11

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi
Tri sélectif : le mardi après-midi
- 1 semaine sur 2 à partir du 15 janvier
Déchets verts : le mardi matin

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
Association de soutien à la personne âgée dépendante (SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
Régime général / SS - Centre multi-services Maison de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
Emploi - Insertion
- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Hélène AUGUSTYN - Tél. 05 59 77 32 06

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence BORDUS - Anthony FRERE - Tél. 06 51 64 95 34

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 75 02 69 45
Gérald Bordenave - Tél. 06 31 61 31 95

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistants maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44
Christelle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX - Tél. 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67
Dominique BRUEL - Tél. 05 59 81 89 03
Garde à domicile :
Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket enfants - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
et Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73
Basket loisirs - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61

Gymnastique tonic - Annie Loubet - tél. 06 69 78 34 62
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69

Peinture - dessin - Marie Christine GALOUYE
Tél. 06 74 60 67 78 et Cécile FARRE - Tél. 06 80 28 18 00

Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Informatique - Didier ARTIGUE - Tél. 05 59 81 87 67

Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Calligraphie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Echec - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Occitan - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Animations

1^{er} semestre 2013

Samedi 19 janvier

« Réception des nouveaux habitants »

Salle petite ourse

Dimanche 20 janvier

« Repas des aînés »

Salle Grande Ourse

Samedi 2 février

« Loto de l'école »

Organisé par l'association des parents d'élèves

Salle Grande Ourse



Samedi 16 - dimanche 17 février

« Pélère - pèle porc »

Samedi 16 mars

« Repas du comité des fêtes »

Salle Grande Ourse

Lundi 1 avril

« L'omelette Pascale »

Les Cyclos de la Vallée de l'Ousse "CVO" vous invitent à partager l'omelette Pascale à Artigueloutan à partir de 11h. Animation cyclotouristique et marche sur les chemins d'Artigueloutan

Dimanche 7 avril

« Vide-poussettes »

Salle des sports



Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 juin

« Fêtes d'Artigueloutan »

sur toute la commune



Dimanche 23 juin

« Fêtes de l'école »

Animation et repas à l'école